



Num. dossier : 07309-2023

Luxembourg, le 19 janvier 2024

La Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur,

Vu la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, et notamment ses articles 66 à 69 ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 17 février 2017 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles, et notamment ses articles 9 et 10 ;

Vu la demande présentée par Madame Cátia Tatiana DE JESUS PEREIRA, née le 04/06/1990 à Coimbra (PORTUGAL), et les pièces produites à l'appui de cette demande ;

Vu le titre de formation délivré au requérant par l'établissement de formation "Instituto Superior Miguel Torga - Escola Superior de Altos Estudos" (PORTUGAL) en octobre 2014 et lui conférant le titre de "Mestre" en psychologie clinique; spécialisation: psychothérapie et psychologie clinique ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Le titre de formation de "Mestre" en psychologie clinique; spécialisation: psychothérapie et psychologie clinique de Madame Cátia Tatiana DE JESUS PEREIRA est inscrit au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur.

Le titre à porter par Madame Cátia Tatiana DE JESUS PEREIRA est :
"Mestre" en psychologie clinique; spécialisation: psychothérapie et psychologie clinique.

Art. 2. Le titre de formation visé à l'article 1^{er} correspond au niveau 7 du cadre luxembourgeois des qualifications.

Art. 3. Le présent arrêté est expédié à l'intéressée pour lui servir de titre.

Pour la Ministre de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur,


Christiane HUBERTY

Conseiller de Gouvernement première classe

